



Municipalité de
Ham-Sud

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ham-Sud :

Que le conseil municipal a adopté le 5 février 2018, le règlement portant le numéro 2018-01 intitulé «**Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**».

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 7 février 2018

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière